

Frais de participation

Tout volontaire désireux de participer à une mission ou stage d'ADS-Togo doit s'acquitter des frais de participation. Les montants de ces frais sont fixés en fonction de la mission et de sa durée. Ils permettent de faire la mise en place du projet sur le terrain, d'apporter toute la logistique durant la mission (matériel, logement, transport, l'accueil à l'aéroport...), le suivi et l'évaluation de la mission et réaliser d'autres projets de développement local.

Type de missions	0 à 1 mois	1 à 2 mois	2 à 3 mois
Mission en orphelinat / Appui aux centres d'accueil	390 €	480 €	570 €
Mission en enseignement	350 €	450 €	550 €
Mission en maternelle	350 €	450 €	550 €
Mission en sport	350 €	450 €	550 €
Mission aide-soignante/ infirmière	350 €	450 €	550 €

NB : Les frais de participation sont à payer à Lomé au siège de l'association.

Les frais de participation couvrent :

- L'inscription et la programmation du volontaire à la mission ; c'est une individualisation complète de votre mission qui vous permet de choisir librement le début, la durée et l'objet de votre mission
- L'organisation et la préparation de la mission sur le terrain
- La réception du volontaire à l'aéroport
- L'hébergement du volontaire à son arrivée et durant toute la mission
- Une journée d'intégration à votre arrivée
- Le transport par bus (A/R) : de la capitale au lieu où se déroulera la mission
- Le suivi et l'évaluation de la mission durant tout le séjour par Les permanents locaux d'ADS-Togo et grâce à leurs visites régulières aux volontaires
- La mise à disposition de la logistique ou des équipements nécessaires indispensables à la mission et de l'eau minérale
- Accompagnement et assistance du volontaire en cas de maladie
- Le support de nos équipes sur place : ADS-Togo dispose dans tous les villages d'une équipe de référent qui veille au bien-être du volontaire, garantit sa sécurité et est présente pour répondre à toutes ses questions
- Une attestation de participation que vous recevrez au retour de votre mission.

Les frais de participation ne couvrent pas :

- Le billet d'avion du volontaire
- Les vaccins, le VISA et le passeport
- Les dépenses personnelles: internet, achat de souvenirs, excursions...
- La nourriture
- Les transports personnels
- Les éventuels frais d'hôpitaux en cas d'hospitalisation (votre assurance maladie vous remboursera les frais que vous devrez néanmoins avancer dans le pays)
- Le traitement antipaludéen et divers médicaments
- Tous les autres frais qui se rapportent à la préparation de votre voyage.